

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-1794/SG/CG exécutoire la délibération n° 10-69 du 4 décembre 1969, du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications portant approbation de la première décision modificative du budget de l'Office pour l'exercice 1969 .

n° 69-1794/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
19 décembre 1969

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1970

Date du numéro
10 janvier 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 10-69 du 4 décembre 1969, du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications, portant approbation de la première décision modificative du budget de l'Office pour l'exercice 1969. et arrétant ce budget, en recettes et en dépenses, aux montants bruts ci-après

- fonctionnement : deux cent soixante-huit millions soixante-dix mille francs Djibouti,(268.070.000 F.D.) ; — opérations en capital: soixante-sept millions quarante mille francs Djibouti (67.040.000 F.D.).